

# AVIS d'APPEL PUBLIC à la CONCURRENCE

---



- 1. COLLECTIVITE CONTRACTANTE** : VILLE de MURET - 31600
- 2. POUVOIR ADJUDICATEUR du MARCHE** : Monsieur le MAIRE
- 3. OBJET de la CONSULTATION** : Fourniture et Pose d'un **PARQUET flottant** (environ 900 m<sup>2</sup>) au 1<sup>er</sup> ETAGE de la **MEDIATHEQUE de MURET** -
- 4. PROCÉDURE de PASSATION** : Procédure Adaptée Ouverte (Articles 28 CMP) **MAPA n° 2011/ 010 F**
- 5. CRITÈRES** de Sélection des Candidatures et d'Attribution des Marchés : **(Voir R.C.)**

## Candidatures

- régularité de la situation juridique, fiscale et sociale,
- capacités techniques- expérience et compétences professionnelles,
- attestation d'assurance R.C et R.P en cours de validité.

## Offres :

- Prix (50%)
- Valeur technique (25%)
- Délais (25%)

- 6. Forme juridique du groupement éventuel des opérateurs économiques** : si groupement, il sera solidaire
- 7. Délai minimum de validité des offres** : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.
- 8. Retrait du Dossier de Consultation :**

→ **Service des Marchés Publics** : demande écrite par Fax au **05 61 51 95 41** –

→ **Retrait sur le site** : <https://marches-publics-ville-muret.omnikles.com/>

Au cas de difficulté particulière d'accès au site, n'hésitez pas à appeler **OMNIKLES au 08 25 00 13 26**

- 9. MODALITES de FINANCEMENT et de PAIEMENT** : règlement par mandat administratif en 30 Jours maximum - Budget 2011 Section investissement (fonds propres), ou correspondant si reconduction.
- 10. Instance chargée des procédures de recours** : TRIBUNAL ADMINISTRATIF de TOULOUSE – 68, rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE Cedex 07 - ☎ 05 62 73 57 57 ☎ 05 62 73 57 40 – mail : [greffe.ta-toulouse@juradm.fr](mailto:greffe.ta-toulouse@juradm.fr) – web : [www.ta-toulouse.juradm.fr](http://www.ta-toulouse.juradm.fr).
- 11. Précisions concernant les délais d'introduction des recours : selon les dispositions du CDJA**
  - référé précontractuel (L551-1) l'introduction du recours peut se faire jusqu'à la signature du marché
  - référé contractuel (art L 551-13 à L 551-23) dans un délai de trente et un jours suivant la publication de l'avis d'attribution
  - recours (art R 421-1) dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision de rejet
  - recours direct contre le contrat dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution.
- 12. DATE LIMITE DE RÉCEPTION des OFFRES** : Lundi 21 mars 2011 - 10 h –
- 13. DATE d'ENVOI à la PUBLICATION** : Lundi 07 mars 2011